

Entre la flexibilisation du droit du travail par ordonnances et la future déstructuration de l'assurance chômage, le gouvernement s'attaque à l'Université avec le **projet de loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE)**. Adoptant une **démarche brutale et illégale**, le ministère impose aux lycées (désignation du 2nd professeur principal) et aux UFR (définition d'« attendus » et de capacités d'accueil) l'application d'une mesure qui n'a pas encore été votée par le Parlement !

En quoi consiste ce « Plan étudiant » censé remédier aux ratés d'APB et lutter contre l'échec en 1^{er} cycle ?

Chaque lycéen.ne pourra faire 10 vœux d'orientation non-hiérarchisés sur ParcoursSup. Compilés, ces vœux seront étudiés par le conseil de classe du 2nd trimestre et le ou la proviseur.e rendra un avis sur chacun d'entre eux. Cet avis sera ensuite transmis aux établissements du supérieur via une « fiche Avenir ».

Les dossiers des lycéen.ne.s seront consultés par les équipes pédagogiques des universités. Dans la limite des capacités d'accueil fixées par le Recteur, leur sélection se fera sur la base des « attendus » retenus pour chaque formation au regard de critères tels que la filière de bac, les bulletins de note, le CV, la lettre de motivation, etc.

Pour les candidat.e.s écarté.e.s d'une formation parce que ne répondant pas à ces prérequis, ils et elles seront orienté.e.s vers des composantes n'ayant pas atteint leur capacité d'accueil maximale. L'inscription sera néanmoins conditionnée à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique. Pour les élèves qui n'auront obtenu aucune place, une commission rectorale se réunira pour leur proposer des affectations.

Les universités pourront proposer aux étudiant.e.s des parcours différents via les « contrats de réussite pédagogique » : remise à niveau, cursus pluri-disciplinaire, accéléré ou accompagné, de durées variables. **Cette individualisation des parcours**, mesure justifiant la suppression du système de compensation entre UE et entre semestre, **constituera un véritable casse-tête pour le personnel et renforcera les inégalités et la concurrence entre étudiant.e.s.**

Si la sélection concerne en premier lieu les formations « sous tension » (STAPS, psychologie, droit et santé), elle ne manquera pas de s'appliquer à toutes les composantes, étant donné la baisse continue des effectifs du personnel. Et surtout, par-delà le discours technique et de « bon sens », cette mesure constitue bel et bien **une modification fondamentale du mode d'accès à l'Université.**

Le baccalauréat, bientôt passé à la sulfateuse macronienne, ne sera plus l'unique prérequis à l'entrée à l'Université. **Les candidat.e.s seront trié.e.s par les enseignant.e.s suivant leur profil scolaire (social ?) et leurs « compétences »,** appréciées par le CV et la lettre de motivation (vides) de jeunes adultes. Les « attendus » auront pour effet de **décourager les élèves et les familles issus des classes populaires**, qui doutent déjà de leur légitimité à envisager des études supérieures, suivant le principe bien connu d'auto-exclusion. Et quand bien même ces néo-bachelier.e.s iraient à l'encontre de leur « destin social », ces « attendus » permettront aux enseignant.e.s de **légitimer leur éviction afin de ne conserver que les meilleurs profils et de préserver voire « améliorer » le niveau du diplôme.**

Échec, de quoi parle-t-on ?

Il y aurait tant à dire sur tous les poncifs accablant l'Université (choix par défaut, usine à chômeurs, etc.). L'un des arguments avancés par le gouvernement pour justifier la loi ORE est de lutter contre l'échec étudiant en « accompagnant chacun vers la réussite ».

Dans la communication ministérielle, l'expression « échec en 1^{ère} année » désigne à la fois l'« abandon », c'est-à-dire la non-réinscription, mais aussi le redoublement et la réorientation, comme si les études à l'Université devaient être linéaires et sans incident. Exit donc le droit à l'erreur !

Contre l'idée d'un phénomène nouveau spécifique à la France, il est à noter que le taux d'« abandon » à la sortie de la 1^{ère} année est constant (autour de 25%) et ancien (au moins depuis les années 60). En 2008, la France se situait dans les pays de l'OCDE où le taux était le plus faible, comparée à l'Italie (55%) ou la Suède et les Pays Bas (30%).

Par ailleurs, « abandon » ne signifie en rien désœuvrement ou entrée sur le marché du travail. Un an après la non-réinscription, une grande majorité des étudiant.e.s est toujours en formation (BTS, Licence dans une autre université ou écoles spécialisées du social ou du paramédical).

Ayant un projet professionnel, illes utilisent en effet les 1^{ères} années (en sciences du vivant, psychologie ou sociologie par exemple) pour approfondir leurs connaissances et améliorer leurs méthodes de travail afin de se préparer à des formations ou concours hors Université.

Outre le développement de l'esprit critique, l'Université remplit donc bien sa mission de lieu de formation diplômante, de « classe préparatoire » et d'expérimentation. Tout n'est pas parfait, mais cet argument de l'« échec étudiant » est tout bonnement fallacieux et insultant !

Source : Bodin R et Orange S, 2013, *L'université n'est pas en crise*, Éditions du croquant, Savoie/Agir, 213 p.

« Le niveau baisse » : mais pour qui ?

Autre poncif sur l'Université, entendu chaque année à l'occasion des sessions d'examen, cette idée est renforcée par un nombre incalculable d'« enquêtes » nationales et internationales, relayées à l'envie par les médias afin d'accréditer la thèse de la « crise » de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de légitimer l'adoption de « réformes courageuses », comme la sélection.

Mais de quoi parle-t-on ? Du niveau global de tou.te.s les étudiant.e.s ? Dans tous les domaines de la connaissance ? Dans tous les établissements publics et privés ? Et depuis quand ?

Comparer des époques et des contextes différents mériterait de prendre quelques précautions. Tout ne se compare pas. L'accumulation des savoirs, l'évolution des pédagogies, la multiplication des supports d'apprentissage, etc. devraient inciter tout autant à la prudence avant de célébrer un « âge d'or » perdu et de verser dans la culpabilisation des élèves, de leur famille et des collègues du 1^{er} et 2nd degrés. Il serait aussi intéressant d'interroger ce vieux refrain élitiste entendu depuis l'ouverture de l'Enseignement Supérieur aux classes populaires, thèse déjà mise en doute à la fin des années 1980 par des sociologues de l'éducation.

S'il était avéré malgré tout que le niveau baissait, il faudrait peut-être faire le bilan des politiques éducatives successives. Souvent contradictoires, ces mesures ont été imposées avec des moyens toujours en baisse (dans ce cas bien réelle ! – baisse du nombre d'heures d'enseignement, baisse des effectifs du personnel...) dans un contexte de précarisation des agent.e.s et de dégradation des conditions de vie des classes populaires.

En définitive, il se pourrait même que l'université remplisse bien sa mission : donner accès aux savoirs et méthodes critiques au plus grand nombre...

Référence : Baudelot C et Establet R, 1989, *Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Seuil, 198 p.

En décembre dernier, **le ministère a publié les « attendus » nationaux** pour chaque formation. À leur lecture, on se demande quel aréopage d'expert.e.s a pu produire un tel **contenu mêlant propos généraux, évidences crasses et clichés disciplinaires**. Si certains critères renvoient davantage à des acquisitions en cours de Licence, on ne peut que s'interroger sur la manière d'apprécier « l'ouverture sur le monde » dans les dossiers des candidat.e.s. Par contre, qu'il nous soit permis de saluer la clairvoyance des technocrates au service du ministère : « avoir de l'appétence pour la lecture » en Littérature ou « posséder une expérience dans des activités physiques et sportives » en STAPS, personne n'y aurait pensé ! Dommage que le gouvernement n'ait pas pris le temps de la concertation, nous aurions pu faire des suggestions tout aussi pertinentes : « aimer les voyages » pour la géographie ou « avoir joué avec un tableau noir durant l'enfance » pour les sciences de l'éducation...

Ce cadrage national doit être complété par des **« attendus » locaux** propres à chaque composante. La tentation sera forte de les durcir et de les **arrimer au bassin d'emploi régional, accentuant ainsi la différenciation et la concurrence entre universités**. Mais pour certaines composantes, ces « attendus » se font attendre... Les collègues ne sont visiblement pas pressé.e.s de s'atteler à cette **(énième) tâche ingrate et pernicieuse**. D'autant plus que nous venons à peine de sortir de l'élaboration des nouvelles maquettes, dont l'application à la rentrée a été plus que laborieuse. **À la perspective d'une charge de travail supplémentaire en fin d'année** (analyser et classer des centaines de dossiers), **s'ajoute le sentiment de faire le sale boulot du ministère !** A l'UCN, des collègues ont ainsi adopté des motions critiquant la loi ORE, dans leur laboratoire (ESO, IDEES...) et leur UFR (SEGGAT, HSS...).

Injuste, ce « Plan Étudiant » est inapplicable compte tenu des saignées successives dans les effectifs du personnel. C'est dire le peu d'intérêt que porte le gouvernement à sa propre réforme et aux conditions de travail des agent.e.s (mais ça, on le savait) !

Avec cet **alignement de l'Université sur les filières déjà sélectives** (grandes écoles ou DUT et BTS), l'enseignement supérieur poursuit sa mutation vers un **système d'apprentissage et de qualification où les inégalités liées à l'origine sociale des étudiant.e.s seront formalisées dans des voies cloisonnées et hiérarchisées**. Les élèves et leurs parents auront intérêt à faire le bon choix dès le collège...

Vieille revendication des classes dominantes, combattue par des mouvements étudiants et lycéens, la loi ORE refermera une parenthèse historique d'ouverture (en principe, malheureusement moins dans les faits) de l'ESR à tou.te.s les bachelier.e.s. **Devaquet en rêvait, Macron est en passe de la faire, si nous ne faisons rien !**

Ne nous résignons pas à accepter une « réforme » élitiste, utilitariste et inégalitaire qui frappera directement les classes populaires et amplifiera la dégradation de nos conditions de travail !

Revendiquons la création de postes de titulaires, EC et BIATSS, à la hauteur des besoins de l'Université !

Organisons-nous, personnel, étudiant.e.s et lycéen.ne.s, pour défendre un service public démocratique et égalitaire de l'ESR, ouvert à toutes et tous !